



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

[fsas.cgtg@laposte.net](mailto:fsas.cgtg@laposte.net) – [secretariatfsas@gmx.com](mailto:secretariatfsas@gmx.com)

[www.veyatifsascgtg.org](http://www.veyatifsascgtg.org)

Siret : 798 550 497 000 19



## DECLARATION FEDERALE – 28 Décembre 2023

### ***Sur la « dénonciation » de la Convention Collective Départementale des Etablissements de Santé privée par le groupe Antilles Santé. !***

La FSAS-CGTG apprend, ce jour, qu'un courrier a été expédié à l'organisation syndicale cosignataire de la Convention Collective Départementale des Etablissements de Santé Privée de la Guadeloupe par le P.D.G. du groupe Antilles Santé, Yann ARCENS.

L'objet de ce courrier est une « **Notification de dénonciation totale de la Convention Collective Départementale des Etablissements d'Hospitalisation privée de la Guadeloupe** ».

Si l'organisation syndicale cosignataire - aux côtés de la Fédération locale de l'hospitalisation privée - est l'UTS-UGTG, nous devons rappeler que nous avons fortement contribué à la longue négociation et espérons que la finalisation des questions de la formation professionnelle et de la complémentaire santé soient incluses. Nous ne reviendrons pas sur les circonstances historiques de la signature mais resterons sur ce qui nous semble essentiel, **la validité de cette convention.**

Ce qui nous interpelle, en premier lieu, c'est l'affirmation que « *La dénonciation prendra effet en date du premier Avril 2024 conformément au délai négocié en N.A.O. du 13 Décembre 2023* », laissant à croire que les Organisations Syndicales ayant négocié ces N.A.O., dont la FSAS-CGTG, seraient partisans de cette dénonciation.

**La FSAS-CGTG, forte d'une mise au point avec sa section syndicale négociatrice de ces N.A.O., réfute cette assertion et dénonce la méthode qui consiste à faire de simples questionnements, lors des débats, un parti pris.**

En deuxième lieu, seule la Fédération de l'Hospitalisation Privée peut dénoncer et toute dénonciation doit convoquer une nouvelle négociation sur tout ou partie de la convention.

Peu importe, il est clair qu'une partie du patronat local se sent pousser des ailes au point de ne considérer les travailleurs Guadeloupéens comme seulement des variables d'ajustement. Cela est encore plus vrai que depuis la reprise des Cliniques Eaux-Clares et l'Espérance par le groupe « **Antilles Santé** », nous n'avons cessé de faire face à des orientations inhumaines et des décisions de république bananière... à la seule fin du gain !

Le courrier en question affirme, d'ailleurs, que l'objectif est d'appliquer la convention collective nationale... Beaucoup moins-disant que la convention Départementale. Cette posture exprime clairement que seul l'appât du gain intéresse ce groupe qui a bénéficié des largesses de fonds publics après l'incendie du CHUG mais qui pleurniche à tout vas lorsqu'il s'agit de partager les richesses produites par les petites mains soignantes des deux Cliniques.

**En conséquence de quoi, la FSAS-CGTG estime que ce courrier est une déclaration de guerre contre les travailleurs de la santé privée et appelle à la mobilisation pour répondre, comme il se doit, à ce nouvel affront patronal.**

Basse-Terre, le 28 Décembre 2023

**FSAS-CGTG**  
**B.P. 257**  
**97 100 Basse-Terre**